

CB/CZ 027/21
Bruxelles, le 3 novembre 2021

Monsieur Michaël DE GOLS
Directeur
UNISOC
Rue Colonel Bourg 122 bte 5
1140 BRUXELLES

■ **Concerne : Journée d'actions en front commun ce 6 décembre 2021**

Cher Monsieur,

En tant que syndicats, nous devons malheureusement constater que les droits syndicaux ne sont pas suffisamment respectés, allant du manque d'information à nos représentants dans les entreprises (invoquant parfois le GDPR comme alibi), en passant par des astreintes pour briser les grèves, jusqu'aux poursuites judiciaires contre les militants syndicaux et leurs dirigeants. Nous avons atteint un point où la liberté syndicale est en danger. C'est pourquoi nous organiserons une journée d'action dans tout le pays ce 6 décembre.

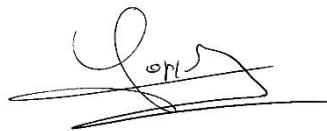
Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleurs qui participeront à l'action. La journée du 6 décembre sera donc considérée comme une journée de grève et payée comme telle pour les travailleurs qui s'absenteront du travail pour participer à l'action et subiront de ce fait une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 5 décembre au soir ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 6 au 7 décembre.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

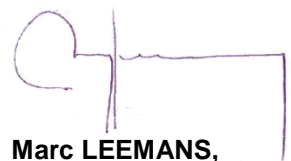
Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Thierry BODSON,
Président FGTB



Mario COPPENS,
Président CGSLB



Marc LEEMANS,
Président CSC